

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France |
| Herausgeber: | Le messager suisse de France |
| Band: | 16 (1970) |
| Heft: | 6 |
| Rubrik: | Section économique financiere |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

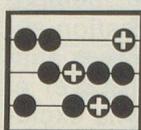
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SECTION ECONOMIQUE FINANCIERE

Le Conseiller fédéral Schaffner aurait déclaré à un journaliste que la Suisse était un pays qui, avec six millions d'habitants, produisait comme s'il avait une population trois fois plus nombreuse.

L'année 1969 ne vient pas infirmer ce propos, bien au contraire. L'expansion conjoncturelle qui avait repris en 1968, s'est encore accrue l'an dernier, surtout dans les industries d'exportation.

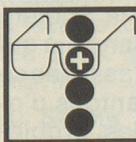
Les importations ont atteint 22,7 milliards de francs (+ 17 %, alors qu'elles avaient augmenté de 9,2 % en 1968) et les exportations se sont élevées à 20 milliards (+ 15,3 % contre 14,4 % en 1968). Le déficit de la balance du commerce, qui avait diminué au cours des années précédentes, s'est sensiblement accrus en raison de l'augmentation plus rapide du rythme des importations par rapport à celui des exportations. Il s'établit à 2,7 milliards de francs, mais reste cependant inférieur aux recettes invisibles (tourisme, etc.) de notre pays, de sorte que la balance suisse des comptes marquera en définitive un excédent d'environ deux milliards et demi de francs. La grande menace qui pèse sur l'appareil économique suisse et sur l'économie des pays industriels est celle de l'augmentation des prix, due à beaucoup de facteurs étrangers à notre pays, mais aussi à cet état de surchauffe économique que nous vivons en Suisse. C'est pourquoi le Conseiller fédéral a pris une série de mesures anti-inflationnistes, restrictions aux dépenses publiques, abaissement du taux de garantie aux risques à l'exportation, accélération des réductions tarifaires négociées

dans le cadre du Kennedy Round, etc. Actuellement, le Conseil fédéral propose de frapper les exportations suisses d'une taxe qui serait mise en dépôt en vue d'être restituée si un ralentissement devait survenir. Les autorités suisses pensent ainsi freiner nos exportations et espèrent ralentir la surchauffe économique. Cette mesure qui touche nos exportations — un des fondements traditionnels de notre économie — est abondamment discutée par les milieux suisses intéressés.

**

Il est rappelé que, selon les nouvelles prescriptions du contrôle des changes, nos résidents en France ont le droit de recevoir une allocation en devises étrangères de 1.500 francs par personne, en plus de l'autorisation d'exporter pour 200 francs en billets de banque français. Cette allocation peut être délivrée, au choix de l'intéressé, sous forme de billets de banque étrangers, de chèques de voyage, de chèques accrédiatifs ou virements libellés en devises étrangères. Le plafond de 1.500 francs est fixé à 750 francs pour les enfants de moins de dix ans.

Cette allocation peut, au gré des intéressés, être délivrée en une ou plusieurs fois, dans la limite du plafond.



SECTION CULTURELLE PRESSE

La tâche primordiale de la section culturelle est d'assurer à Paris et en France une présence de la Suisse. Il s'agit notamment de promouvoir de grandes expositions franco-suisses, comme celles qui furent réalisées au Musée de l'Orangerie et à l'Hôtel de Rohan en 1967, ou comme celles qui sont actuellement à l'étude. Présenter une grande

exposition itinérante de livres suisses à travers la France, songer à montrer les divers aspects des arts graphiques en Suisse, tout cela ressortit à cette même préoccupation.

Cette activité, qui constitue l'aspect le plus visible des relations culturelles franco-suisses, n'est pas, tant s'en faut, celle qui requiert le plus de temps. Nombreux sont à Paris les artistes suisses, soit qu'ils y résident, soit qu'ils viennent y présenter leurs œuvres. Il n'est pas rare non plus d'y voir de passage des chefs d'orchestre, des ensembles musicaux ou de grands solistes, comme par ailleurs des conférenciers ou des universitaires. Toutes ces manifestations contribuent au rayonnement de notre culture. Encore faut-il qu'elle soit connue et que nos artistes suscitent autour d'eux une présence. L'Ambassade s'y emploie non seulement par ses représentants, mais en donnant aux événements de la vie culturelle à caractère suisse la plus large diffusion possible. C'est un problème d'information auquel nous reviendrons tout à l'heure. Dans le domaine de l'université, l'Ambassade doit être en mesure de répondre à ceux qui s'intéressent à nos structures et sont soucieux de poursuivre leurs études dans notre pays, comme à nos compatriotes désireux de poursuivre les leurs en France.

Il n'est pas possible dans ce cadre d'évoquer tous les aspects de cette présence et de cette information. Il suffit de savoir que rien de ce qui touche à la culture dans son sens le plus large ne saurait être indifférent à l'Ambassade. Il lui appartient non seulement de refléter les événements ou de leur donner de l'écho, mais encore de lancer des idées, de prendre des initiatives.

Les problèmes de presse sont inséparables de ceux que nous venons d'évoquer. C'est dans les